



En marge des réunions entre leurs conseils nationaux professionnels respectifs (CNP-IA et CNP-ARMPO), le Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes (SNIA) et le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers en Anesthésie-Réanimation, élargi (SNPHARE) se sont rencontrés le vendredi 19 novembre 2021 à l'occasion du conseil d'administration du SNPHARE.

Cette rencontre a été l'occasion d'une discussion sur la nécessité de sanctuariser la profession d'infirmier(e)s-anesthésistes par une évolution statutaire adaptée tout en respectant les prérogatives du décret de l'anesthésie de 1994 et le décret de compétence des IADE.

Nous souhaitons que cette communication entre nos deux syndicats se fluidifie et qu'elle soit la base de travaux communs sur la reconnaissance de la profession IADE, voire de luttes communes, notamment en ce qui concerne la dégradation des conditions de travail et de sécurité dans les établissements publics de santé.

Christophe Paysant, président du SNIA.

Anne Geffroy-Wernet, présidente du SNPHARE

Emmanuelle Durand, vice-présidente du SNPHARE